

Compte-rendu de la quatrième réunion de travail du GT Energies Déchets tenue le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

Mercredi 12 juin 2024 – 9h00-11h30

La réunion s'est tenue en visio conférence. Elle a réuni près de 130 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels).

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

Objectifs de la réunion

Lors de cette quatrième réunion sectorielle, les défis et actions définis pour le secteur « Energies - déchets » ont été présentés aux participants, accompagnés d'un focus sur quelques actions phares. Les objectifs de cette dernière réunion étaient multiples :

- Revenir sur les temps forts de la COP régionale : de la large collecte et remontée d'informations par les diverses parties prenantes au travail de priorisation pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route
- Donner de la visibilité sur la manière dont les travaux ont été réalisés : mise en perspective avec les travaux du Secrétariat général à la Planification écologique et présentation du projet de structuration de la feuille de route
- Partager les actions prioritaires identifiées par les groupes de travail pour intégration à la feuille de route et recueillir les retours des participants sur les actions (adhésions, réticences, autres questionnements) via des temps participatifs
- Projeter vers la suite des travaux, la COP de clôture de l'automne 2024, les futurs chantiers prioritaires, et les prochaines COPs

Défis et actions sectoriels : présentation et échanges

Les actions définies tout au long des travaux de la COP viennent répondre à un défi défini pour chaque secteur. Ces défis et actions ont été présentés et les participants ont été sollicités pour évaluer :

- À quel point ils soutenaient la mise en avant des actions des différents défis et actions dans la feuille de route régionale ;
- Quelles sont les 3 actions qu'ils souhaiteraient suivre à court terme.

La liste des défis et actions présentées ainsi que les réponses à ces questions évaluatives sont présentées en annexe 1.

Des échanges sous forme de questions – réponses ont également eu lieu sur ces défis et actions. Les éléments clefs sont retranscrits en annexe 2.

Échanges sur la démarche COP régionale et la suite des travaux

Dans une démarche d'amélioration continue, les participants ont été interrogés sur :

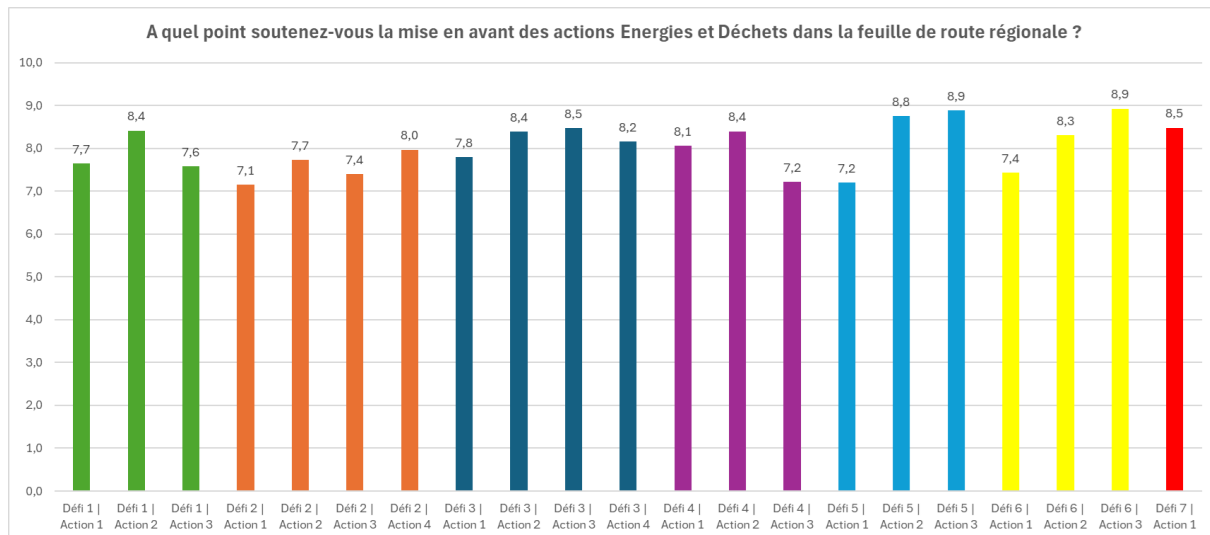
- Les points forts identifiés de la COP actuelle ;
- Les autres défis ou actions qui seraient intéressants à traiter lors des prochaines COP annuelles ;
- Des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP.

Les réponses à ces questions sont détaillées en annexe 3.

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay, sont disponibles en ligne sur le [site de la COP](#).

Annexe 1 : Résultats des sondages sur les défis et actions

Question transversale sur les actions de chaque défi : à quel point soutenez-vous la mise en avant des actions des différents défis dans la feuille de route régionale ?



Pour le secteur énergies :

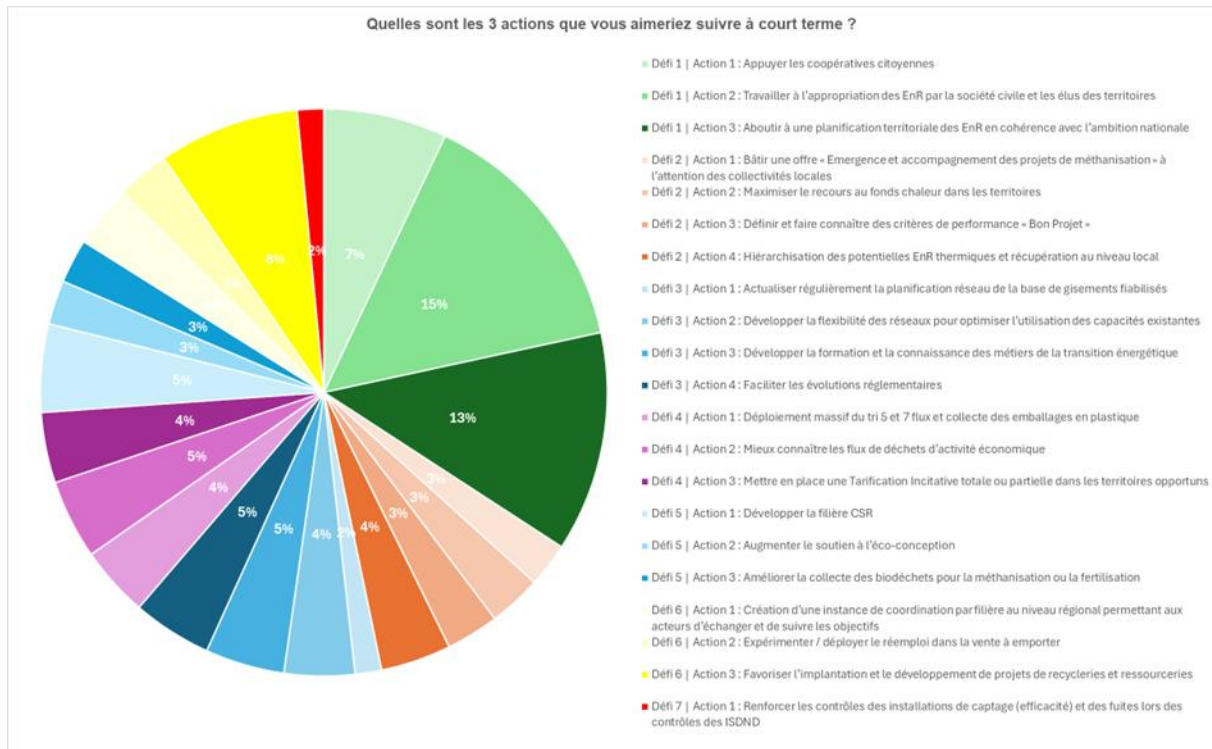
- **Défi 1** : Développer et diversifier rapidement la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique ;
 - *Action 1* : Appuyer les coopératives citoyennes
 - *Action 2* : Travailler à l'appropriation des Énergies renouvelables par la société civile et les élus des territoires
 - *Action 3* : Aboutir à une planification territoriale des Énergies renouvelables en cohérence avec l'ambition nationale
- **Défi 2** : Développer de façon soutenable mais massive les énergies issues de la biomasse, la géothermie et les énergies de récupération pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique ;
 - *Action 1* : Bâtir une offre « Emergence et accompagnement des projets de méthanisation » à l'attention des collectivités locales
 - *Action 2* : Maximiser le recours au fonds chaleur dans les territoires
 - *Action 3* : Définir et faire connaître des critères de performance bon projet (checklist par filière)
 - *Action 4* : Hiérarchisation des potentielles Énergies renouvelables thermiques et de récupération au niveau local
- **Défi 3** : Adapter les infrastructures électriques, gazières, hydrogène ainsi que les réseaux de chaleur et de froid à ces nouvelles productions d'énergies renouvelables ;

- *Action 1* : Actualiser régulièrement la planification réseau de la base de gisements fiabilisés
- *Action 2* : Développer la flexibilité des réseaux pour optimiser l'utilisation des capacités existantes
- *Action 3* : Développer la formation et la connaissance des métiers de la transition énergétique
- *Action 4* : Faciliter les évolutions réglementaires

Pour le secteur déchets :

- *Défi 1* : Atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la LTECV pour réduire la production de déchets et de l'enfouissement, pour réduire notamment de 50% les déchets enfouis entre 2010 et 2025 ;
 - *Action 1* : Déploiement massif du tri 5 et 7 flux et collecte des emballages en plastique
 - *Action 2* : Mieux connaître les flux de déchets d'activité économique
 - *Action 3* : Mettre en place une Tarification Incitative totale ou partielle dans les territoires opportuns
- *Défi 2* : Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique ;
 - *Action 1* : Développer la filière CSR (Combustible de récupération)
 - *Action 2* : Augmenter le soutien à l'éco-conception
 - *Action 3* : Améliorer la collecte des biodéchets pour la méthanisation ou la fertilisation
- *Défi 3* : Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises en région pour développer l'économie circulaire ;
 - *Action 1* : Création d'une instance de coordination par filière au niveau régional permettant aux acteurs d'échanger et de suivre les objectifs
 - *Action 2* : Expérimenter / déployer le réemploi dans la vente à emporter
 - *Action 3* : Favoriser l'implantation et le développement de projets de recycleries et ressourceries (1 par EPCI (établissement public de coopération intercommunale))
- *Défi 4* : Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux ;
 - *Action 1* : Renforcer les contrôles des installations de captage (efficacité) et des fuites lors des contrôles des ISDND

Question transversale : quelles sont les 3 actions que vous aimeriez suivre à court terme ?



Les actions les plus plébiscitées sont les actions :

- Défi 1 | Action 2 : travailler à l'appropriation des énergies renouvelables par la société civile et les élus des territoires
- Défi 1 | Action 3 : Aboutir à une planification territoriale des énergies renouvelables en cohérence avec l'ambition nationale
- Défi 6 | Action 3 : favoriser l'implantation et le développement de projets de recycleries et de ressourceries

Annexe 2 : questions - réponses

| Questions | Réponses |
|--|--|
| <p>Quand est prévue la publication de la feuille de route ?</p> | <p>Une première version de la feuille de route sera mise à disposition, comme prévu lors de la COP de lancement le 21 décembre 2023, dès l'été. La version définitive sera rendue publique à l'automne, après consultation de la version de travail. Un temps de restitution du même format que la COP de lancement sera probablement envisagé.</p> |
| <p>Comment la question de l'adaptation au changement climatique est-elle abordée dans le cadre de la COP ? Et celle de la mobilisation citoyenne ?</p> | <p>L'adaptation est un sujet clé pour atteindre les objectifs globaux de transformation écologique de nos territoires. Le PNACC, plan national d'adaptation au changement climatique sera mis à disposition du public au cours de l'été 2024. Le choix a donc été fait de ne pas se concentrer sur le chantier de l'adaptation lors de cette COP, pour attendre les directives nationales.</p> |
| <p>Les mesures carbone et indicateurs prennent-ils en compte l'ensemble de la chaîne de valeur/cycle de vie ?</p> | <p>Cela est le cas autant que possible : lorsque les données sur l'ensemble du cycle de vie étaient disponibles, le secrétariat général à la planification écologique les a pris en compte.</p> |
| <p>Les entreprises ont un vrai rôle à jouer sur le développement de l'électricité renouvelable photovoltaïque. Pourquoi ne pas mentionner ces acteurs dans les contributeurs ?</p> | <p>Les entreprises sont en effet des acteurs indispensables sur presque l'ensemble des actions. Elles sont bien mentionnées dans les contributeurs lorsque cela a paru pertinent.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Quelle approche systémique et en ingénierie des productions d'énergies locales est prévue ?</p> | <p>Cette approche a bien été prise en compte dans les échanges et ressort dans les défis choisis par le groupe de travail (défis et actions structurantes).</p> |
| <p>Qu'est-il prévu pour le renforcement des infrastructures électriques par rapport au S3REnR, sans quoi il sera impossible de développer des projets d'énergies renouvelables sur certains territoires ?</p> | <p>C'est l'objet du défi 3 : le développement des réseaux est en effet primordial pour l'électrification des usages.</p> |
| <p>Quel est l'intérêt de "hiérarchiser" les potentiels énergies renouvelables thermiques et de récupération (Action 4 Défi 2) ? Il s'agirait plutôt de cartographier.</p> | <p>L'idée est de hiérarchiser localement les énergies à développer (mettre le mode de production d'énergie le plus pertinent au meilleur endroit). Cela découle effectivement d'une cartographie des potentiels.</p> |
| <p>L'action 4 du défi 2 prendra-t-elle en compte la hiérarchisation des modes de gestion des déchets inscrite dans le code de l'environnement ?</p> | <p>La hiérarchie des modes de traitement des déchets place la valorisation énergétique après le réemploi et la valorisation matière. Le travail sur les potentiels de valorisation énergétique prend bien en compte cette hiérarchisation.</p> |
| <p>Qu'est-il prévu pour la traçabilité de la ressource biomasse ? Certaines chaufferies biomasse peuvent avoir un impact très négatif sur les puits de carbone naturels.</p> | <p>Les plans d'approvisionnement des chaufferies biomasse les plus importantes sont approuvées par la cellule régionale biomasse, qui regroupe les services de l'état (environnement et agriculture) et qui prend en compte dans son analyse les impacts du plan d'approvisionnement.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Action 3 Défi 2 : Comment prendre en compte le contexte local pour la définition des critères de performance bon projet ?</p> | <p>La définition des critères s'appuiera sur le retour d'expérience et donc la connaissance locale. Une harmonisation des critères d'évaluation n'implique pas que ce seront les seuls critères pour juger de la pertinence d'un projet.</p> |
| <p>Dans le cadre des groupes de travail, il avait été suggéré d'approfondir les travaux relatifs à la connaissance des gisements de chaleur décarbonée, pour tenir compte des conflits d'usage et des enjeux de préservation des ressources. Ceci est-il prévu par l'une ou l'autre des actions du défi 2 ?</p> | <p>Oui, dans l'action sur la connaissance des gisements et la hiérarchisation de leurs potentiels et leur pertinence locale. Les potentiels conflits d'usage seront notamment traités dans le Schéma Régional Biomasse.</p> |
| <p>Les critères d'impacts tels que les émissions CO2 (scope 2 et 3) sont-ils inclus dans les critères de performance mentionnés action 3 défi 2 ?</p> | <p>C'est l'objet de l'action de définir ces critères.</p> |
| <p>En quoi l'action 3 sur le développement des énergies renouvelables diffère de l'exercice actuel de définition des zones d'accélération ?</p> | <p>L'objectif d'aboutir à une planification territoriale des énergies renouvelables en cohérence avec l'ambition nationale (Action 3 Défi 1) ne diffère pas de l'exercice de définition des zones d'accélération, puisque les zones d'accélération contribueront à la planification.</p> <p>Il y a d'autres exercices de planification, comme notamment le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ou également des outils d'urbanisme.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Pouvez-vous préciser d'avantage les évolutions mentionnées dans l'action 4 défi 3 ?</p> | <p>Il s'agit de pouvoir lever des freins réglementaires, par exemple d'inclure les postes électriques dans les projets d'envergure nationale (hors enveloppe fermée du Zéro artificialisation nette).</p> |
| <p>Les enjeux d'une planification multi-énergie et multi-réseaux seront-ils traités dans le cadre de la feuille de route ?</p> | <p>Une proposition très intéressante est ressortie de nos ateliers de travail, à savoir faire un SDE (Schéma Directeur des Energies) au plan régional. Le travail n'est pas encore mûr à ce jour pour réaliser complètement cet outil mais c'est un sujet qui pourra notamment être avancé suite à la PPE3 qui fixera des objectifs territorialisés. Sur le secteur électrique, un outil de planification sera le S3RENr qui permettra de déterminer où absorber la capacité de production électrique. Sur la biomasse, le SRB rentre également en révision cette année.</p> |
| <p>Comment et quand seront fixés les objectifs chiffrés en matière de développement des différentes énergies renouvelables, de façon à être en cohérence avec les derniers objectifs nationaux ? Ces objectifs seront nécessaires pour savoir si les propositions de zones d'accélération sont suffisantes.</p> | <p>Ces objectifs seront fixés en 2025, lors de l'exercice de territorialisation des objectifs nationaux qui figureront dans la PPE 3 (3e programmation pluriannuelle de l'énergie)</p> |

| | |
|---|---|
| <p>La promotion des énergies renouvelables présentée intègre-t-elle l'éolien ?</p> | <p>Le développement des énergies renouvelables doit en effet concerner l'ensemble des filières (éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc.).</p> |
| <p>Sur la flexibilité, pourquoi ne pas parler des STEP (station de transfert d'énergie par pompage), du power to gas, l'effacement pour les industriels, etc. ?</p> | <p>L'action concerne le développement de l'adaptation des réseaux de manière générale. L'effacement pour les industriels peut en faire partie. Pour les autres solutions plus « techniques », elles n'ont pas été retenues comme action à fort levier dans la feuille de route mais ont bien été évoquées en groupe de travail.</p> |
| <p>Qu'est-il prévu vis-à-vis de l'émission accrue de particules fines lié à la combustion des CSR (Combustible Solide de Récupération) ou autres ?</p> | <p>Une chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération) est classée ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et ses émissions sont donc réglementées.</p> |
| <p>Des actions sont-elles également prévues pour le réemploi en industrie (remanufacture notamment) ?</p> | <p>Le réemploi en industrie a été peu abordé en groupe de travail. Il pourra néanmoins bénéficier de la création d'une instance de coordination par filière au niveau régional avec les acteurs du réemploi (par exemple fédérations industrielles concernées par le réemploi)</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Ne faudrait-il pas élargir l'action 7 aux unités de méthanisation, dont le développement important à venir peut faire craindre des fuites importantes ?</p> | <p>Les fuites de méthaniseur sont bien contrôlées par l'inspection des installations classées. Les ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux) représentent à ce stade un plus gros levier d'action, c'est pourquoi l'action les priorise.</p> |
| <p>Comment est décidé l'opportunité de la tarification incitative ?</p> | <p>La formulation de l'action 3 défi 4 "Mettre en place une Tarification Incitative totale ou partielle dans les territoires opportuns" est en effet large afin que chaque territoire n'écarte pas sans l'étudier la possibilité de développer la tarification incitative. L'importance ici est surtout dans la différence entre centre urbain et milieu rural. L'expérience montre par exemple que le déploiement en habitat collectif n'est pas opportun.</p> |
| <p>Il manque des actions sur la filière de réemploi et déchets de chantier. Qu'est-il prévu à ce sujet ?</p> | <p>Cette question a bien été soulevée en groupe de travail, mais le domaine de la construction n'a pas fait l'objet d'action en tant que telle. La filière sera cartographiée dans le cadre de l'action sur la cartographie des déchets d'activité économique.</p> |
| <p>Que pensez-vous de la faible pertinence de la tarification sur les EPCI urbains vs des EPCI ruraux ?</p> | <p>Les études montrent en effet que la tarification incitative fonctionne mieux avec une collecte des déchets par foyer, et non collective.</p> |
| <p>Un indicateur est-il prévu sur la réduction du gisement ?</p> | <p>Oui, un indicateur est prévu dans plusieurs actions : ratio de déchets par habitant, flux de déchets par matière</p> |

Annexe 3 : échanges sur la démarche de la COP régionale et la suite des travaux

- Question ouverte 1 : quels sont les points forts de la COP actuelle ?
 - ➔ Les points forts identifiés sont :
 - Une démarche de co-construction
 - Un travail de sélection et de priorisation qui relève de l'intelligence collective et amène une approche par consensus ;
 - Une représentation et une mobilisation large de l'ensemble des parties dans un but de travail collectif ;
 - Un système interactif et transparent

- Question ouverte 2 : Quels autres défis ou actions seraient intéressants à traiter pour les prochaines COP annuelles ?
 - ➔ Les points identifiés sont :
 - Les sujets de l'adaptation au changement climatique
 - Mener un travail de REX pour toutes les actions qui vont être mises en place afin de faire perdurer l'ensemble des efforts collectifs
 - Mener un travail sur les questions de moyens humains et de financement des travaux ;
 - Un focus sur la sobriété et les freins psychosociaux aux changements.

- Question ouverte 3 : Avez-vous des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP ?
 - ➔ Les points identifiés sont :
 - Favoriser d'avantage le présentiel ;
 - Continuer le travail de passer d'un Mondrian chiffré à une déclinaison concrète
 - Approfondir certains sujets précis via des ateliers ouverts notamment aux collectivités.